

# FUTURA

## Les sites pour adultes vont-ils enfin être bloqués aux mineurs ?

Podcast écrit et lu par Adèle Ndjaki

*[Générique d'intro, une musique énergique et vitaminée.]*

Le blocage des sites pornographiques aux - de 18 ans, c'est l'actu de la semaine dans Vitamine Tech !

*[Fin du générique.]*

Les enfants sont confrontés de plus en plus tôt à des contenus pornographiques de plus en plus violents. En effet, d'après une étude de Médiamétrie, commandée par l'Arcom, près d'un tiers des mineurs consulteraient chaque mois au moins un site pour adultes. Si de nombreuses procédures judiciaires n'ont jusqu'à présent pas réussi à limiter le risque d'exposition des jeunes à ces plateformes, une décision de la Cour de cassation pourrait bien changer la donne.

*[Une musique électronique calme.]*

Il s'agit là d'un dossier très complexe. Fin 2022, Pornhub, la plateforme web diffusant du contenu pornographique, figurait à la treizième place des sites internet les plus consultés au monde avec 2,5 milliards de visiteurs annuels, arrivant ainsi devant Netflix, TikTok ou encore LinkedIn. Un chiffre faramineux, qui illustre le succès retentissant des productions X, mais qui peut en même temps générer des inquiétudes légitimes, notamment concernant le type de contenus visionnés. Car bon nombre d'enquêtes journalistiques et judiciaires ont pu dévoiler ces dernières années une mutation de cette industrie, proposant des scénarios et des scènes de plus en plus violentes. Certaines plateformes seraient même accusées d'héberger des milliers de vidéos pédopornographiques, de viols et d'enregistrements intimes publiés sans le consentement des personnes concernées. Un véritable chaos visionné par des adultes, mais également par des enfants. En effet, selon l'Arcom, le gendarme de l'audiovisuel et du numérique, plus de 2,3 millions de mineurs consulteraient chaque mois des vidéos sur les sites pornographiques. Une nouvelle surprenante, puisque l'État établissait en 2020, par le biais de la loi de lutte contre les violences conjugales, l'obligation pour les sites X de mettre en place un véritable système de vérification d'âge, pour empêcher les mineurs d'accéder à ces contenus. Cependant, il semblerait que cette mesure législative n'ait pas eu l'effet escompté puisque qu'actuellement, pour accéder à l'une de ces plateformes, il suffit simplement de cliquer sur un bouton pour déclarer être majeur. Mais les choses pourraient bientôt changer. Si certaines associations liées à la

protection de l'enfance n'avaient pas pu obtenir par décision de justice le blocage direct des sites pornographiques qui ne vérifient pas l'âge de leurs utilisateurs, un avis de la Cour de cassation tendrait cependant vers cette direction. En effet, la plus haute juridiction française estime qu'il est dorénavant possible d'assigner en justice les fournisseurs d'accès à Internet qui ne vérifient pas l'âge de leurs visiteurs. Une décision qui faciliterait les procédures de contrôle dans ces situations, étant donné que les fournisseurs d'accès se situent sur le territoire national, contrairement aux hébergeurs de sites X situés à l'étranger. Mais comment ces opérateurs devront-ils s'y prendre pour véritablement vérifier la majorité d'un internaute ?

*[Virgule sonore, une cassette que l'on accélère puis rembobine.]*

*[Une musique de hip-hop expérimental calme.]*

Vérifier l'âge d'un individu sur le net n'est pas une si mince affaire. Il semblerait que, pour le moment, aucun système de vérification d'âge ne respecterait les principes élémentaires de confidentialité sur Internet. Il faut donc trouver la formule magique qui permettra à n'importe quel fournisseur d'accès d'obtenir ces éléments de façon totalement légale. Un casse-tête qui a d'ailleurs fait renoncer le Royaume-Uni et l'Australie à imposer un contrôle de l'âge sur les sites pour adultes. Cependant, certaines institutions françaises ne semblent pas avoir dit leur dernier mot à ce sujet. Le gouvernement a proposé, un projet de loi sur la sécurisation de l'espace numérique actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale, de donner à l'Arcom les pouvoirs de se passer de juge pour ordonner le blocage des sites par des opérateurs. Seulement, voilà, comme pour les plateformes de streaming, un simple blocage de ces sites par les fournisseurs d'accès pourrait être détourné par un changement d'adresse DNS. La Cnil, de son côté, gardienne des données personnelles, s'est déclarée favorable à des solutions transitoires comme la validation de l'âge par la carte de paiement ou l'analyse des traits du visage. Mais il n'y a pas de secret, la meilleure protection pour éviter aux enfants d'avoir accès à des contenus X reste les parents. Placer des outils de contrôle parental, dialoguer avec ses enfants sur ses expériences numériques et fixer des limites horaires à ses navigations sur le net sont des astuces parmi tant d'autres pouvant limiter le risque d'exposition des mineurs aux sites pornographiques.

*[Virgule sonore, un grésillement électronique.]*

C'est tout pour cet épisode de Vitamine Tech. Pour ne pas manquer nos futurs épisodes, pensez à vous abonner dès à présent à ce podcast et si vous le pouvez, laissez-nous une note et un commentaire. Cette semaine, je vous invite à découvrir notre dernier épisode d'INFRA dans lequel Emma Hollen vous dévoile si les animaux ont le sens de la musique ou non. Pour le reste, je vous souhaite une excellente journée ou une très bonne soirée, et je vous dis à la semaine prochaine, dans Vitamine Tech.

*[Un glitch électronique ferme l'épisode.]*